



## Double imposition travailleur frontalier la 1e année?

Par **banana**, le **22/11/2010** à **15:31**

Bonjour,

je vais travailler en suisse dans la canton de genève à compter de janvier prochain. Etant frontalière, je vais payer mes impôts à la source tout en faisant une déclaration en France. Dans la mesure où en France on paie nos impôts avec un an de décalage, devrais je payer en 2011 les impôts à la source suisse + les impôts sur le revenu en France au titre des revenus perçus en 2010? Ainsi, y a t'il une double imposition de fait la 1e année?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **maider**, le **10/12/2010** à **12:11**

Bonjour,

Malheureusement, vous serez bien imposé en 2011 sur vos revenus 2010 en France ET sur vos revenus 2011 en Suisse.

La solution tient à la différence de mode d'imposition entre les deux pays et la convention franco-suisse ne pourra vous être d'aucun secours.

Cordialement

Maider DE LOS SANTOS